Docusign Envelope ID: AB4AA490-2087-48E0-A296-3357AFB8AC03

ABAULT IE

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 60 000,00 €
Siège social : 3 Rue d'Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE
SIREN : 440 346 518 RCS TOULOUSE

(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 8 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit janvier à quinze heures au siège social.

La société « EDLU », SAS au capital de 2 000,00 euros, dont le siège social est fixé à 48 B Rue Bourdignon 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 852 234 483, représentée par son Président en exercice, Monsieur Alexandre CLAUDET,

Associée unique, propriétaire de la totalité des mille deux cents (1 200) actions composant le capital social de la Société, laquelle, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

- Constatation de la démission du Président ;
- Désignation du nouveau Président ;
- Désignation du nouveau Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION – CONSTATATION DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur **Saïd CHMANI** de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter du 8 janvier 2026, et décide de lui donner quitus entier et définitif pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date, sous réserve des droits des tiers.

DEUXIEME DECISION – DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la Société, pour une durée indéterminée, à compter du 8 janvier 2026 :

La société **EDLU**,
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 000 euros,
Dont le siège social est situé 48 B rue Bourdignon, 94100 Saint-Maur-des-Fossés,
Immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 852 234 483,
Représentée par son Président en exercice, Monsieur **Alexandre CLAUDET**.

Docusign Envelope ID: AB4AA490-2087-48E0-A296-3357AFB8AC03

La société **EDLU** déclare accepter expressément les fonctions de Présidente qui viennent de lui être conférées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de faire obstacle à l'exercice de ce mandat.

La Présidente exercera l'ensemble des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et par les statuts de la Société.

Le mandat de Président pourra donner lieu à une rémunération, dont les modalités seront fixées par décision ultérieure de l'Associée unique.

La Présidente aura également droit au remboursement de ses frais professionnels, sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DECISION – DESIGNATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition de la Présidence, l'Associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée, à compter du 8 janvier 2026 :

Monsieur **Alexandre CLAUDET**,
Né le 5 avril 1968, à Besançon (25),
Demeurant 48 B rue Bourdignon, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Cette nomination a pour objet d'assister la Présidente et est consentie pour une durée équivalente à celle de son mandat.

Dans l'éventualité où l'actuelle Présidente de la Société cesserait d'exercer ses fonctions pour quelque raison que ce soit, Monsieur **Alexandre CLAUDET**, conservera ses fonctions de Directeur Général jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Le Directeur Général ainsi nommé est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que la Présidente, afin d'agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Monsieur **Alexandre CLAUDET**, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de Directeur Général qui lui est confié et atteste remplir l'ensemble des conditions statutaires et n'être frappé d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité susceptible d'empêcher l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité, requises par les présentes décisions.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé électroniquement par l'Associée unique, après lecture.

Docusign Envelope ID: AB4AA490-2087-48E0-A296-3357AFB8AC03

Fait par signature électronique :

PRESIDENT DEMISSIONNAIRE **Monsieur Said CHMANI**	Signé par : SAID CHMANI F6F530A8B5964C9...
NOUVELLE ASSOCIEE UNIQUE ET PRESIDENTE **La société EDLU** **Représentée par Monsieur Alexandre CLAUDET**	Signé par : Alexandre Claudet 4CF45B35CA57407...
NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL **Monsieur Alexandre CLAUDET**	Signé par : Alexandre Claudet 4CF45B35CA57407...